



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bar-le-Duc, le 17/06/2020

DEMANDE D'ANNULATION PAR LE PREFET DE L'ELECTION DE M. DHYVERT AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ETAIN

A l'issue du premier tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires du 15 mars 2020, M. Yves DHYVERT, figurant au troisième rang sur la liste "REUNIS POUR LES STAINOIS" ayant recueillie la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu conseiller municipal de la commune d'Etain. Il a été également élu conseiller communautaire pour représenter la commune d'Etain au sein de la Communauté de communes du Pays d'Etain.

Le 27 mai 2020, il a été élu premier adjoint, au sein du nouveau conseil municipal.

Or M. DHYVERT avait été déclaré inéligible à tout mandat pour une durée de trois ans, par une décision du Conseil Constitutionnel en date du 29 juin 2018.

Cette décision est parue au Journal Officiel de la République Française le 3 juillet 2018 et lui a été notifiée par le Conseil constitutionnel.

Elle n'est pas susceptible de recours et s'impose à toute juridiction et autorité administrative comme à tous les citoyens, sans conditions de délais.

M. DHYVERT aurait dû en tirer toutes les conséquences, en s'abstenant de déposer sa candidature aux élections municipales et communautaires du 15 mars dernier.

Bien que cette décision ait été rendue publique, M. DHYVERT n'en a pas tiré les conséquences en démissionnant de son mandat.

C'est pourquoi le Préfet de la Meuse a demandé, au tribunal administratif de Nancy, de prononcer l'annulation de son élection.

Contact presse

Cabinet du Préfet

Tél : 03 29 77 58 92 – 06 77 37 78 69
Mél : pref-communication@meuse.gouv.fr
Bureau de la représentation de l'Etat et
de la communication interministérielle

Contact presse
Cabinet du Préfet

Tél : 03 29 77 58 92 – 06 77 37 78 69
Mél : pref-communication@meuse.gouv.fr
Bureau de la représentation de l'Etat et
de la communication interministérielle